

# L'épandage des algues vertes sur parcelles agricoles

Le Syndicat Mixte du Trégor est le porteur du Plan Algues Vertes de l'anse de Locquirec. Dans ce cadre, il conduit un programme d'actions préventives visant à réduire les fuites de nitrates vers les cours d'eau. Néanmoins, avant que les effets soient notables sur les quantités d'algues vertes échouées, il est nécessaire de maintenir des actions curatives afin de nettoyer les plages, un travail dont se charge Morlaix Communauté via une convention de partenariat avec Lannion Trégor Agglomération.



Source Pays de Lesneven

## Fonctionnement du dispositif

### a) Première étape : ramassage

La prolifération saisonnière des algues vertes dans les baies de Locquirec et Plestin-les-Grèves nécessite leur ramassage sur les plages où elles s'échouent. Le ramassage est déclenché par les services des communes sujettes aux échouages (Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Guimaëc, et Locquirec sur le Trégor finistérien) qui veillent quotidiennement de mai à septembre.

Dès que les quantités d'algues déposées sont jugées préoccupantes, les communes font remonter l'information à Lannion Trégor Agglomération qui coordonne les actions de ramassage et de traitement des algues vertes échouées.

Une entreprise de travaux agricoles (ETA) est alors missionnée pour intervenir dans un délai maximum de 48h pour nettoyer la zone d'échouage des algues vertes.

### b) Traitement : épandage en frais

En Bretagne, le traitement des algues vertes collectées sur les plages se fait de deux manières : compostage et utilisation du compost sur jardins ou terres agricoles, ou valorisation agronomique par épandage direct en frais sur parcelles agricoles.

Dans le Trégor, la méthode choisie est l'épandage direct sur parcelles agricoles. Elle ne nécessite pas d'aire de stockage transitoire et n'engendre pas de nuisance olfactive telle que le ferait une station de compostage. L'ETA est chargée d'épandre les algues sur les parcelles des exploitants agricoles, à raison de 30 m<sup>3</sup> par hectare environ ; sur les parcelles en culture, ces algues sont enfouies dans un délai de 24h afin de prévenir des mauvaises odeurs et de faciliter leur dégradation.

Ces épandages sont très encadrés, et respectent la Directive Nitrates et la réglementation qui s'applique à toute exploitation agricole en terme d'épandage de produits organiques de type 1a (équivalent du fumier de bovin) : périodes d'épandage, distance minimale par rapport aux tiers et aux cours d'eau, tout en tenant compte du caractère épandable de la parcelle (pas de forte pente, pH du sol favorable).

## Intérêts agronomiques et environnementaux de l'épandage

Les agriculteurs sont demandeurs de ces apports d'algues car elles constituent un fertilisant riche en matière organique, garantissant la bonne vie du sol et atténuant le lessivage des nitrates. De plus, elles représentent un amendement calcaire fort qui favorise la captation de l'azote par les cultures en redressant le pH du sol. Néanmoins, les quantités d'algues apportées sur les parcelles agricoles sont limitées afin de respecter l'équilibre de fertilisation avec les besoins des cultures et de ne pas trop augmenter le pH du sol.

En résumé, l'épandage en frais des algues vertes ramassées sur les plages constitue une méthode adaptée de traitement : réactivité lors des échouages, pas de nuisances pour le voisinage, contribution à l'amélioration du potentiel agronomique des sols et usage moindre en fertilisants chimiques facilement lessivables.



Source Pays de Lesneven



Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Lettre d'information n° 10 • Avril 2014

# Au fil de l'eau

## Kichen an dour



## édito

À l'occasion de la mise en place des nouvelles équipes municipales, les élus du syndicat mixte adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué au renforcement de nos missions et aux résultats obtenus dans ce mandat.

L'évaluation des actions menées sur le territoire depuis 2008 met en évidence la diversité des sujets pris en compte et l'implication croissante des acteurs locaux. Elle pointe aussi les points perfectibles pour rendre plus efficace le programme d'actions que nous préparons pour la période 2014/2018.

Ces améliorations s'inspireront largement de la démarche innovante d'élaboration et de mise en œuvre du projet de territoire pour le bassin versant du Douron. La volonté d'impliquer dès la conception tous ceux qui seront chargés des actions concrètes est la clé de la réussite.

Cette méthode devra aussi être appliquée au sujet d'actualité : la lutte contre les inondations. Les événements de l'hiver ont conduit à confier au syndicat mixte la mission de fédérer tous les intéressés pour la réalisation d'un ensemble de mesures de protection efficace. Par une prise de conscience collective, un projet partagé permettant l'implication de tous les acteurs garantira la réussite de ce projet.

Guy PENNEC  
Président du Syndicat Mixte du Trégor (S.M.T.)

## Tempêtes : les travaux d'urgence

Les événements climatiques des mois de décembre, janvier et février derniers ont provoqué d'importants dégâts sur le territoire d'action du Syndicat. De nombreux arbres se sont couchés dans les cours d'eau, leurs systèmes racinaires étant déstabilisés par les vents violents et les sols gorgés d'eau.

Une partie de ces arbres est tombée en amont direct et dans la ville de Morlaix, dans le Queffleuth et le Jarlot. Afin d'éviter la création de bouchons végétaux importants risquant de favoriser les débordements en cas de crue et de limiter le risque d'entraînement jusque dans la rivière souterraine, le Syndicat a financé le dégagement de tous ces arbres dès le mois de janvier 2014.

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises Larabi de Ploujean et Le Breton de Plourin les Morlaix, et par les techniciens rivière du Syndicat. Ils ont notamment permis de sécuriser les parcelles bordant les cours d'eau avant la crue du 6 février dernier.



Source SMT



Source SMT

Directeur de la publication : Guy Penne

N° ISSN : 2104-7723 • Publication gratuite éditée à 29 000 exemplaires

par le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

CS 60999 • Place O. Krébel • 29600 Morlaix • Tél. 02 98 15 15 15

Fax 02 98 15 15 20 • E-mail : smt-morlaix@wanadoo.fr



Imprimé sur papier PEFC, par Le Breton Impression





Source SMT

**LE SAVIEZ-VOUS?**  
1g de matière active,  
c'est 10 km de fossé  
pollué!

## Le jardinage au naturel

### L'eau que nous buvons vient de la rivière... préservons-la!

Le printemps arrive... C'est le moment pour le jardinier de mettre gants et bottes, de sortir les outils, mais pas le pulvérisateur!

En France, nous sommes près de 14 millions de jardiniers amateurs à cultiver 1 million d'hectares. Nos pratiques de jardinage ne sont pas toujours respectueuses de notre environnement: les jardiniers amateurs utilisent 10 % des pesticides, produits dangereux pour la santé et pour l'environnement.

Plus l'eau est polluée, plus il faut un traitement important pour la rendre consommable et plus cela coûte cher au contribuable.

Lorsqu'un problème arrive au jardin, l'utilisation de produit chimique est une solution plutôt rapide et parfois efficace. Les conséquences sur la qualité de l'eau, sur la biodiversité ou sur notre santé ne se voient pas tout de suite. Mais n'oublions pas que 1g de matière active, c'est 10 km de fossé pollué!

### Alors passons au vert et jardinons avec la nature!

**Les paillis**, qu'ils soient plastiques ou idéalement organiques, empêchent la montée des herbes indésirables. Pailler la terre nue dès maintenant permet de conserver l'humidité du sol: « un paillage vaut deux arrosages ». Tous les déchets du jardin peuvent être recyclés en paillage: petites branches broyées, tiges sèches de fleurs, feuilles mortes, premières tontes de gazon séchées... Un broyage à la tondeuse est souvent possible.

**Les plantes couvre-sols** sont des plantes ayant un fort pouvoir couvrant, leur permettant d'occuper rapidement l'espace et d'empêcher ainsi la pousse d'herbes indésirables.

**Les composteurs, les engrais organiques et les amendements**: l'achat d'un composteur individuel pour composter soi-même ses déchets permet d'obtenir un engrais naturel, complet, gratuit, qui favorise la vie du sol; ceci, tout en réduisant d'1/3 la poubelle de déchets ménagers avec tous les bénéfices collectifs en terme de transport et de traitement des déchets que cela comporte.

**L'accueil des animaux auxiliaires**: coccinelles, perce-oreilles, hérissons, mésanges, bourdons pollinisateurs...

Pour attirer insectes et autres animaux amis du jardinier, laisser un petit coin de verdure s'exprimer naturellement dans votre jardin. Ils vous aideront à vous passer d'anti-limace et d'insecticide:

- Les haies fleuries sont à la fois « le couvert » et « le dortoir » de nombreux auxiliaires du jardin (refuge des coccinelles, carabes, oiseaux...) et apportent de la nourriture pour les pollinisateurs et les fructivores.
- Un petit tas de bûches ou branchages laissé dans une zone non tondue permet d'attirer ces animaux.



Photo D. Pépin

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations sur le jardinage au naturel, vous pouvez consulter: [www.jardineraunaturel.org](http://www.jardineraunaturel.org) ou la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) 81 boulevard Albert 1<sup>er</sup> - 35200 RENNES 02 99 30 35 50 - [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

## Les consignes minimales à respecter

Encadré par la réglementation, l'utilisation des produits phytosanitaires doit respecter plusieurs restrictions, notamment en matière de distance de traitement vis-à-vis des ressources en eau (cours d'eau, fossés, puits...).

Aussi, si toutefois vous utilisez des produits chimiques pour l'entretien de votre jardin, l'arrêté ci-contre vous indique les distances minimales à respecter.

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2008 (impression couleur)

**Ne traitez pas à proximité de l'eau**

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU** figurant sur les cartes IGN 1/25 000'. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).

**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITES, FORAGES** ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000'.

**SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.**

**Interdiction de traiter**

**Interdiction de traiter**

**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.**

**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.**

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

## Campagne de piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles: appel à volontaires

Le Syndicat Mixte du Trégor et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles se sont engagés dans une opération de **régulation des nuisibles aquatiques (ragondins et rats musqués)** présents sur les milieux aquatiques du Trégor en 2014.

Cette seconde année de partenariat prévoit la lutte collective avec des volontaires, par piégeage, durant les mois de février à juin 2014.

Cette opération est encadrée par l'arrêté préfectoral n° 2003-707 du 16 juin 2003 qui stipule que « la lutte contre les rongeurs aquatiques est obligatoire dans le département du Finistère ». En effet, ces

animaux causent d'importants dégâts aux berges des cours d'eau et leur population ne cesse de croître.

Il est possible de demander des cages pièges auprès du Syndicat Mixte. Une indemnité de 3,70 € sera versée par nuisible capturé. Si vous souhaitez piéger, merci de contacter le technicien rivière du Syndicat, Sébastien Le Goff, au 02 98 15 15 19 ou par mail: [riviere.smt.morlaix@gmail.com](mailto:riviere.smt.morlaix@gmail.com) (en précisant la zone ciblée pour le piégeage: cours d'eau/lieu dit, nombre de cages souhaité).



Source SMT

## Inventaires des Zones Humides

En 2014, le Syndicat mixte du Trégor continue sa démarche de connaissance des milieux humides du territoire par la réalisation de l'inventaire des zones humides des communes de Garlan, Saint-Martin-des-Champs, Plougonven, Plourin-les-Morlaix et Le Cloître-Saint-Thégonnec.

Les zones humides, déterminées par une végétation et des sols caractéristiques, seront identifiées sur le terrain, puis les cartes seront mises à disposition en mairie deux mois avant validation par les conseils municipaux. Pour toute question:

**Sylvain Paligot - 02 98 15 15 21**